

LA COMPUTATION DES DÉLAIS DE RECOURS ADMINISTRATIF : APPLICATION PRATIQUE DANS TÉLÉRECOURS



Public concerné

Avocats et juristes

Prérequis

Aucun

Niveau de la formation

Acquisition des fondamentaux



Durée

4 heures



Lieu

Visio conférence*



Prix

245 € HT / 294 € TTC

25% remise Jeune Avocat



Intervenant

Maître André Icard

Avocat au Barreau de Paris

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Connaître le point de départ de la computation des délais
- Anticiper les différentes catégories de délais de recours
- Maîtriser les méthodes de computation des délais de recours devant le tribunal administratif dans un grand nombre de cas d'espèce, notamment aide juridictionnelle, droit des étrangers, recours gracieux ou hiérarchique, décision implicite de rejet....
- Mettre en oeuvre la procédure via l'application « Télérecours », et résoudre les cas d'indisponibilité de l'application

Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, et d'exemples concrets en ligne, utilisation de l'outil de recherche Juri'Predis, jeux de rôles...

Contenu

Séquence 1 : Les délais de recours contentieux devant le tribunal administratif

Séquence 2 : Cas particuliers de computation des délais de recours

Séquence 3 : La procédure via télérecours

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.

La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.

*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

LA COMPUTATION DES DÉLAIS DE RECOURS ADMINISTRATIF : APPLICATION PRATIQUE DANS TÉLÉRECOURS

Inscription

Inscription effective après :

- validation des prérequis
- réception de la convention signée
- paiement du prix de la formation

Inscription requise 5 jours ouvrés avant formation.

Support pédagogique

- Powerpoint
- Support d'environ 100 pages avec toutes les références remis aux participants

Contrôle des connaissances et évaluation des acquis

- Questions
- Echanges en cours de formation
- QCM en fin de formation

Attestation de fin de formation

Après contrôle de présence et émargement, le participant recevra :

- Attestation de fin de formation
- Attestation FIF-PL (le cas échéant)

Organisme de formation certifié Qualiopi

- Gage de confiance et qualité
- Prise en charge possible (FIF-PL/OPCO)

Annulation

- 5 jours ouvrés avant formation
- à défaut, toutes sommes versées restent dues



Intervenant

Maître André Icard
Avocat au Barreau de Paris

Maître Icard a développé une expertise reconnue en droit administratif, en droit des collectivités locales et des établissements publics de santé, administratifs ou industriels et commerciaux, en droit des marchés et des contrats publics, en droit des finances publiques et de la fiscalité locale, en droit de la santé et de la sécurité sociale, en droit des fonctions publiques, en droit du contentieux administratif et en droit des associations.

Déroulé de la formation

5 mn Accueil des participants par le référent pédagogique (Juri'Learn)
Présentation de la formation et du formateur

5 mn Prise de parole du formateur, début de la formation.
"Tour de table" des participants, interrogation sur les attentes et besoins.

1h05 Séquence 1 : Les délais de recours contentieux devant le tribunal administratif

5 mn Pause

1h15 Séquence 2 : Cas particuliers de computation des délais de recours

5 mn Pause

1h15 Séquence 3 : La procédure via télérecours

5 mn "Tour de table" des participants pour évaluer la satisfaction
Clôture de la formation

Durée totale de la formation : 4H